

(11) Plus de deux ans après sa résignation, lorsqu'une autre personne remplissait les fonctions de ministre de la Justice, Sir John A. Macdonald, après avoir cessé d'avoir aucun contrôle légal ou constitutionnel sur ce fonds, pour l'emploi duquel ses successeurs étaient responsables, en a retiré la somme de \$6,600 ci-dessus mentionnée.

Le comité conclut comme suit :

- (1) Que la pratique suivie, tel que rapporté ci-dessus, à l'égard des fonds du Service Secret, était tout à fait irrégulière et constituait chez ceux qui étaient chargés de leur emploi, un abus de confiance.
- (2) Que des mesures devraient être prises pour faire rembourser au trésor public la susdite somme de \$6,600.
- (3) Qu'attendu qu'il n'a pas été tenu aucun compte et que les chèques ou pièces ont été perdues ou détruites, il est devenu impossible de procéder à une audition satisfaisante des sommes dépensées sur les fonds du Service Secret.
- (4) Qu'il était du devoir de l'auditeur-général de porter à la connaissance des nouveaux ministres le fait qu'il existait une balance au crédit du sous-comité du Conseil, et d'obtenir l'autorisation des ministres avant de donner à M. Drummond, au sujet de l'emploi de cette balance, les instructions contenues dans sa lettre du 4 novembre 1875.

*Témoignage de M. Langton.*

Dans ce témoignage on trouve les pièces justificatives suivantes :

23 novembre 1875.

" Mon cher Sir John, — Lorsque j'informai, l'autre jour, M. Mackenzie que nous avions reçu de vous un montant en argent pour le compte du service secret, il me chargea d'attirer votre attention sur une résolution du comité des Comptes Publics, qui a été soumise à la Chambre, et que vous trouverez à la page 173 des journaux de 1872. Je doute qu'il y ait eu aucune dépense de faite pour le service secret après cette date, vu que j'apprends de la Banque de Montréal que la balance actuelle est demeurée intacte pendant au-delà d'un an avant la résignation de votre ministère. Mais M. Mackenzie m'a fait comprendre qu'il s'attendait à avoir un état des paiements effectués avec les \$6,600, que vous retenez comme se trouvant déjà engagées, et ce aux termes de cette résolution.

Je demeure votre dévoué, etc.,

JOHN LANGTON,  
Auditeur.

A l'hon. Sir John A Macdonald.

Banque de Montréal,  
Ottawa, 12 novembre 1875.

Cher Monsieur, — Le compte spécial du fonds du Service Secret a été clos de la manière que vous l'autorisiez par votre lettre du 4 courant, en comptant à Sir John A. Macdonald la somme de \$6,600, le montant pour lequel il s'était engagé, tel qu'admis entre vous, et en transférant la balance de \$25,579.04 au crédit du receveur-général, tel qu'il appert par le reçu ci-inclus No. 66.

Votre dévoué,  
A. DRUMMOND,  
Gérant.

A John Langton, etc.,  
Auditeur-général.

315. Et voici le reçu inclus ? — Oui monsieur  
(No. 66.)

(*Duplicata pour le Département.*)

Banque de Montréal,  
Ottawa, 12 novembre 1875.

\$25,579.04.

Reçu du Très Honorable Sir J. A. Macdonald pour le compte de la balance transférée du fonds du Service Secret, la somme de vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix neuf piastres et quatre centins, laquelle somme figurera au crédit du receveur-général dans cette banque.

Signé en triplicata.

G. S. ROBERTSON,  
pour le gérant.

*Témoignage de Sir John A. Macdonald.*

442. Il appert par le témoignage de M. Drummond que le 5 mars 1873, vous avez reçu toutes les pièces justificatives qu'il avait en sa possession jusqu'à cette date par rapport à ce fonds ? — Je vois par le témoignage de M. Drummond qu'il dit qu'il fut requis par le Ministre de la Justice. Je suppose que cela est correct dans un sens. Je n'ai jamais demandé verbalement ces papiers, mais je présume d'après son témoignage, bien que je ne m'en souviens pas, qu'il y a eu une demande de faite en mon nom comme ministre de la justice.

443. Et ont elles été reçues tel qu'il appert par la lettre produite ? — Je n'en ai pas de doute.

444. Les avez-vous encore ? — Je ne les ai pas.

445. Ont-elles été détruites ? — Je le présume, bien que ce ne soit pas par moi. Je n'en connais rien. Je présume qu'elles ont dû être détruites dans la crainte qu'elles pourraient compromettre des tiers, mais j'ignore si elles l'ont été ou non.